

Règlement intérieur Ecole de Cyclisme (mis à jour le 27/01/2021)

1/ ACCUEIL - GENERALITES

- Une école de cyclisme est ouverte à LA BREDE à compter du mois de janvier 2019
- Elle est ouverte aux enfants du secteur (commune de LA BREDE et communes limitrophes) sauf dérogation accordée par les éducateurs et les dirigeants du club
- En un premier temps elle est réservée aux enfants âgés de 9 à 12 ans (pupilles et benjamins)
- Ne pourront participer que les enfants titulaires d'une licence souscrite auprès de Fédération Française de Cyclisme
- Il sera demandé d'être ponctuel aux rendez-vous et surtout de signaler les absences
- Chaque élève devra se présenter au début de chaque séance auprès des éducateurs
- Il sera demandé de respecter les règles élémentaires de politesse et de respect des éducateurs, des coéquipiers ainsi des adversaires et commissaires en cas de participation à des compétitions ou regroupements (cette règle est valable aussi bien pour les élèves que pour les parents et accompagnateurs)

2/ MATERIEL – EQUIPEMENT

- Les élèves devront se présenter avec leur propre vélo en bon état de fonctionnement, le club ne pouvant s'engager à faire les réparations du matériel
- Les élèves devront être équipés en tenue cycliste et porter obligatoirement un casque et des gants aussi bien à l'entraînement que lors des compétitions ou regroupements
- Ils devront également porter les tenues du club lorsqu'ils en seront dotés, en fonction de la saison, lors des entraînements et des compétitions

3/ HORAIRES - LIEU

- L'école fonctionnera le mercredi après-midi (hors vacances scolaires) de 14H30 à 16H30
- Le lieu de rendez-vous est fixé à LA BREDE sur le parking situé en haut de l'allée de la gare
- L'enseignement sera dispensé sur l'aire goudronnée du pré de l'espérance et sur la piste cyclable

4/ OBJECTIFS - DEROULEMENT DES SEANCES - RESPONSABLES

- Le but de l'école de cyclisme est de dispenser une formation de base physique et morale aux jeunes élèves en vue de les amener à terme à la pratique du cyclisme de compétition dans la mesure du possible
- Les séances débuteront toujours par une prise de connaissance du groupe, un échauffement et des exercices pratiques
- Elles se dérouleront sous la responsabilité exclusive des éducateurs du club qui sont :
- Philippe NARDI
- Jean Marie LABESQUE-FAURE
- Laurent THIBAUT

Les trois ensembles ou séparément ; ils pourront être assistés à leur demande, de tout autre membre du club, notamment lors des cours mécaniques et des entraînements fonciers.

5/ DISPOSITIONS GENERALES

- La signature de la licence au club implique l'acceptation du présent règlement qu'il sera malgré tout demandé de signer pour accord lors de la première inscription
- Chaque parent devra signaler, lors de l'inscription, les allergies (médicaments ou autres) dont souffre son enfant
- Le règlement pourra être modifié à tout moment par les responsables du club
- Ce règlement et les mises à jour seront consultables sur le site du club

Date et signature du représentant de l'élève Le Président de l'UCB
(Nom et Prénom de l'élève)